

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES AU SECOND TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 28 JUIN 2020

Belfort, le 28/05/2020

Dans le Territoire de Belfort, 97 communes ont vu les membres de leur conseil municipal désignés dès le 1<sup>er</sup> tour de scrutin du 15 mars 2020. **Les électeurs des communes d'Auxelles-Haut, de Belfort, de Bavilliers et de Lagrange seront quant à eux de nouveau invités aux urnes pour voter au second tour le dimanche 28 juin 2020.**

Pour les communes de moins de 1000 habitants, Auxelles-Haut et Lagrange en l'espèce, les candidatures déposées au 1<sup>er</sup> tour sont reconduites automatiquement pour le 2<sup>nd</sup> tour.

Pour les communes de plus de 1000 habitants, Belfort et Bavilliers en l'espèce, **les candidats au second tour** des élections municipales et communautaires du 28 juin prochains, ou leurs représentants, sont invités à venir déposer leur **déclaration de candidature** en préfecture :

Le vendredi 29 mai 2020 et le mardi 2 juin 2020 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

En raison de l'épidémie de coronavirus, les enregistrements des candidatures en préfecture se feront uniquement sur **rendez-vous** soit :

- pris sur le site internet : <http://www.rdvmun.territoire-de-belfort.gouv.fr>
- à l'accueil de la préfecture
- par téléphone au 03 84 57 00 07

La liste des pièces nécessaires à produire pour valider les candidatures est disponible sur le site internet des services de l'État :

<http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections/Elections-politiques/Elections-municipales/Elections-municipales-toutes-les-informations-utiles-aux-candidats/Declaration-de-candidature-elections-municipales-et-communautaires>

**Bureau de la représentation de  
l'État et de la communication  
interministérielle**

Tél. : 03 84 57 15 76  
Mél. : pref-communication@territoire-de-belfort .gouv.fr  
Direction du cabinet

